

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : Policiers réintégrés malgré leur implication dans le scandale des messages racistes : la Municipalité fait-elle preuve de laxisme dans la lutte contre le racisme au sein de la police lausannoise ?

Initiant-e : Alassane Kane

Texte libre / argument :

Le 25 août 2025, la Municipalité révélait l'existence de deux groupes WhatsApp réunissant une cinquantaine d'agent-e-s de la police lausannoise, soit environ 10 % du corps, où circulaient des messages racistes, antisémites, sexistes et discriminatoires. Le syndic parlait alors de « racisme systémique », la Municipalité s'engageait à réformer l'institution en profondeur sur quatre à cinq ans et quatre policiers étaient licenciés.

Le 2 juillet 2026, la CDAP du Tribunal cantonal a annulé le licenciement de deux de ces agents, non sur le fond, les juges reconnaissent la gravité des messages, mais pour un motif de forme : la Municipalité aurait tardé à notifier le renvoi. Le conseiller municipal en charge de la sécurité a indiqué vouloir proposer un recours au Tribunal fédéral.

Ce nouvel épisode survient alors qu'une enquête du « Temps » révélait en juin 2026 que le « grand ménage » annoncé n'avait pas eu lieu : des agents condamnés pénalement seraient toujours en poste, l'un d'eux promu, et des lanceurs et lanceuses d'alerte dénoncent des représailles et une loi du silence. En réponse à l'interpellation urgente du 23 juin 2026 de Léonie Kovaliv (EàG), la Municipalité jugeait pourtant sa politique adéquate.

Ces faits prolongent plus de dix ans de dénonciations, contrôles au faciès, insignes proches de l'extrême droite, plaintes découragées y compris autour du décès de Mike Ben Peter en 2018. Plusieurs postulats de réforme acceptés à une large majorité par le Conseil communal (instance indépendante de traitement des plaintes et police de proximité ; postulats Panchard, récépissé de contrôle ; postulat Jaffar, interdiction du plaquage ventral ; postulat Mayoraz) n'ont toujours pas fait l'objet d'un rapport de la Municipalité.

Réintégrations judiciaires, sanctions insuffisantes, inertie sur des postulats votés : au-delà des cas individuels, c'est la capacité de la Municipalité à endiguer durablement le racisme au sein de la police qui est en question.

Au vu de ce qui précède, le soussigné souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Les deux policiers dont le licenciement a été annulé par la CDAP sont-ils aujourd'hui réintégrés dans leurs fonctions et, si oui, sont-ils actuellement affectés à des missions de contact avec la population ?
2. La Municipalité entend-elle demander à ces deux agents de se positionner publiquement sur les messages racistes, antisémites ou sexistes qu'ils ont échangés, comme préalable à toute reprise de service ?
3. La Municipalité va-t-elle recourir au Tribunal fédéral et, dans l'attente de sa décision, quelles mesures d'encadrement, de formation ou de contrôle spécifique met-elle en place autour des agents concernés ?
4. Quel calendrier la Municipalité envisage-t-elle pour ce recours, et quelles conséquences un éventuel rejet aurait-il sur sa politique de sanction à l'égard des autres agents impliqués ?
5. Un an après les révélations du 25 août 2025, quel bilan concret la Municipalité tire-t-elle des quatre à cinq années de réforme en profondeur qu'elle s'était engagée à mener ? Quelles étapes ont été effectivement franchies à ce jour ?
6. Où en est le traitement et, le cas échéant, la mise en œuvre du postulat Panchard demandant la création d'une instance indépendante de traitement des plaintes contre la police, accepté par le Conseil communal ?
7. Où en est le traitement et, le cas échéant, la mise en œuvre du postulat Jaffar demandant l'instauration systématique d'un récépissé de contrôle, accepté par le Conseil communal ?
8. Où en est le traitement et, le cas échéant, la mise en œuvre du postulat Mayoraz demandant l'interdiction du plaquage ventral, accepté par le Conseil communal ?

9. Où en est le traitement et, le cas échéant, la mise en œuvre du postulat Panchard demandant le lancement d'une véritable police de proximité, accepté par le Conseil communal ?
10. La Municipalité envisage-t-elle la création ou le soutien à un registre cantonal, romand ou national des agents de police condamnés, suspendus ou licenciés, afin d'éviter leur réengagement dans un autre corps de police ?

Le soussigné remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, 24.08.2026. Alassane Kane
Ensemble à Gauche (EàG)



Ariane Band

merci.

Yusuf Kulnige



Agell Siderenko